



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale académique de  
l'enseignement supérieur**

**Département d'appui aux établissements**

192, rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon cedex 07

Arrêté DRAES n°2021-71 du 17 novembre 2021 portant rectification de la liste électorale aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne.

**Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;
- Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;
- Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- Vu l'arrêté ministériel du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 septembre 2021 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 28 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 22 octobre 2021 désignant la liste électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont-Auvergne;



Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 31 août 2021 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Considérant les demandes d'inscription sur la liste électorale présentées entre le 22 octobre 2021 et le 16 novembre 2021 midi ;

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Dans le cadre de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des œuvres Universitaires et Scolaires Clermont-Auvergne qui aura lieu du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021, les étudiants mentionnés en annexe 1 du présent arrêté sont électeurs et éligibles.

**Article 2 :** Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont-Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont-Auvergne et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont-Auvergne: <https://usine.crous-clermont.fr>. La liste électorale sera mise en ligne sur le site internet messervices.etudiant.gouv.fr.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :  
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation**

  
**Gabriele FIONI**